
*A3 : Optimiser la mobilisation des
retenues d'eau existantes dans une
logique de partage et de multi-
usages*

A.3.1 : Mobiliser les eaux non conventionnelles pour certains usages

A.3.2.1 - Conventionner le partage de l'eau entre les propriétaires d'étangs et les autres usages

A.3.2.1 – Conventionner le partage de l'eau entre les propriétaires d'étangs et les autres usages		Axe de travail concerné				
		Préserver et mobiliser la ressource	Evaluer - Réduire	Connaître, gérer, partager		
Objectif stratégique	Optimiser la mobilisation des retenues d'eau existantes dans une logique de partage et de multi-usages					
Objectif opérationnel	Mobiliser les étangs adaptés à un objectif de multiusages					
Type d'action	Animation Communication	Études	Travaux	Aide financière	Maîtrise foncière	
Description de l'action						
Sensibiliser, argumenter, faciliter la mise en relation pour permettre, sous convention, l'usage de l'eau d'étangs privés ou publics par d'autres usagers notamment les agriculteurs						
Maître(s) d'ouvrage – Pilote(s) de l'action			Lien avec d'autres démarches/actions			
Syndicat des propriétaires d'étangs corréziens			Etude de caractérisation des étangs (CD19) Etude de vulnérabilité agricole (CDA19)			
Partenaire(s) / Acteur(s) à mobiliser ou Cible(s)						
CPIE de la Corrèze, Chambre d'Agriculture, Conseil départemental, services de l'Etat, usagers potentiels, Agence de l'Eau						
Objectifs spécifiques pour le(s) partenaire(s) / acteur(s) concerné(s)						
• Pour les propriétaires d'étangs : valorisation et pérennisation des étangs existants • Pour les citoyens : meilleure connaissance des atouts et services rendus par les plans d'eau • Pour la collectivité : contribution à l'effort collectif et privilégier l'attractivité du territoire • Pour le maître d'ouvrage : épaullement des propriétaires d'étangs et sécurisation du patrimoine existant des plans d'eau						
Localisation : Secteur(s) géographique(s) couvert(s) par l'action						
Le Département de la Corrèze suivant les opportunités et en privilégiant les secteurs en tension suite aux résultats des études menées						
Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Contexte ou Etat initial de la situation traitée par l'action (indicateurs d'états initiaux)						
Nous sommes confrontés à d'importants enjeux quantitatifs et qualitatifs en matière de ressource en eau. Sans modification des usages actuels et compte tenu des impacts attendus liés au changement climatique, l'augmentation de la population, le déficit en eau devrait s'accroître dans les prochaines années. En été, les prélèvements pour l'agriculture représentent environ 70% des volumes prélevés. L'action proposée doit être un en matière de réduction des prélèvements en eau. Le Syndicat a déjà signé en 2018 une convention avec la chambre d'agriculture de la Corrèze pour créer un travail en commun autre de cette thématique. Un premier sondage avait été fait auprès des adhérents du Syndicat pour les inciter à proposer leur étang pour le partage de l'eau. Le Syndicat par l'étude de développement de la filière aquacole veut également valoriser les plans d'eau pour une production agricole alimentaire.						
Résultats attendus						
Opérationnalisation du partage de l'eau et des étangs en Corrèze, tant sur le volet agricole (abreuvement, irrigation...) et la production aquacole, que sur le volet biodiversité et protection de la qualité des milieux (soutien d'étiage, protection des ruisseaux contre le piétinement en substituant l'abreuvement via des étangs, etc.).						

Propositions de solutions alternatives pour résoudre des situations en tension ponctuellement et réduire la pression sur des réseaux AEP fragiles en période de crise.	
Méthode indicative de mise en œuvre de l'action	
Sensibiliser, communiquer, informer les propriétaires de plans d'eau, les agriculteurs ayant besoin d'eau, etc. Animer des réunions d'échanges et faire connaître l'action du plus grand nombre et s'appuyer sur des exemples et des expérimentations pour convaincre et faciliter la mise en relation Organiser des réunions de travail avec les partenaires pour faire émerger des problématiques et proposer des solutions localement acceptables Proposer la rédaction de conventions de partenariat et de partage de l'eau (volet juridique pour ces rédactions à prendre en compte)	
Frein(s) potentiel(s)	Levier(s) ou facteur(s) de réussite
Application de la réglementation notamment vis-à-vis des mises aux normes des étangs à conventionner, Acceptabilité par les propriétaires d'étangs pour ces nouveaux usages et le partage Acceptabilité « sanitaire » pour les usages agricoles d'abreuvement notamment et moyens pour y remédier	Travailler sur la mise aux normes des étangs conventionnés pour réduire les impacts sur le milieu Pression réglementaire sur les étangs sans usage ni entretien Réduction de coûts en évitant la création de nouvelles retenues si d'autres existantes sont mobilisables
Coût(s) estimé(s)	Financeur(s) potentiel(s) et contribution(s) estimative(s)
Volet d'animation (communication, flyers, articles, réunions publiques ou avec les partenaires CD19, CDA19...) coût à évaluer en fonction des outils et moyens mis en place Volet juridique pour élaborer les conventions dans le respect de la réglementation Volet technique pour les réunions de concertation avec les propriétaires d'étangs et les usagers souhaitant un partage de l'eau (le coût à définir comprend le temps des réunions, les frais de déplacement, le temps de secrétariat pour les CR, rédaction des conventions, ...)	Département, Agence de l'Eau, Région Nouvelle Aquitaine CPIE via financement cellule d'accompagnement pour les transitions environnementales A.C.T.E.
Indicateurs de suivi	
- Nb de réunions de sensibilisation / outils de communication créés - Nb de rencontres avec des propriétaires d'étangs - Nb de conventions de multi usages avec les propriétaires d'étangs signées	

A.3.2.2 - Mettre en place avec les propriétaires d'étangs des contrats locaux d'utilisation de la ressource en eau

A.3.2.2 – Mettre en place avec les propriétaires d'étangs des contrats locaux d'utilisation de la ressource en eau		Axe de travail concerné				
		Préserver et mobiliser la ressource	Evaluer - Réduire	Connaître, gérer, partager		
Objectifs stratégiques	Optimiser la mobilisation des retenues d'eau existantes dans une logique de partage et de multi-usages					
Objectifs opérationnels	Mobiliser les étangs adaptés à un objectif de multiusages					
Type d'action	Animation Communication	Études	Travaux	Aide financière	Maîtrise foncière	
Description de l'action						
Expertise de la capacité de certains étangs, la volonté de leurs propriétaires de permettre, sous convention, l'usage de l'eau de leurs étangs par d'autres usagers notamment les agriculteurs et les dispositifs de traitement à mettre en place						
Maître(s) d'ouvrage – Pilote(s) de l'action			Lien avec d'autres démarches/actions			
Chambre d'Agriculture			NC			
Partenaire(s) / Acteur(s) à mobiliser ou Cible(s)						
Syndicats des propriétaires d'étangs ; Conseil Départemental ; services de l'Etat ; usagers potentiels ; Agence de l'Eau ; Région						
Objectifs spécifiques pour le(s) partenaire(s) / acteur(s) concerné(s)						
• Pour les citoyens : une résilience du cycle de l'eau localement ; une meilleure disponibilité de l'eau notamment potable pour ses besoins ; • Pour la collectivité : une gestion de l'eau sécurisée globalement sur un bassin ; une utilisation de ces réserves multiples, réparties sur le territoire pour certains usages agricoles ; une mise aux normes des étangs qui avance ; • Pour le maître d'ouvrage : une valorisation de l'expertise de ses agents ; une image positive d'une agriculture résiliente qui se préoccupe de l'utilisation des ressources en eau déjà stockées pour certains de ses usages ; un partenariat fort avec le Syndicat pour conduire cette action.						
Localisation : Secteur(s) géographique(s) couvert(s) par l'action						
Département de la Corrèze						
Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Contexte ou Etat initial de la situation traitée par l'action (indicateurs d'états initiaux)						
• Le changement climatique : ○ En 2100, nous assisterons à une remontée du climat méditerranéen dans nos territoires et une extension importante du climat aquitain ; ○ En 2050, nos territoires bénéficieront d'autant de précipitations qu'aujourd'hui, mais avec un régime hydrique très différent (une période de février à août avec des déficits, plus longue qu'actuellement) ; la fréquence des périodes sèches augmente également, voire même ces périodes se succèdent. Ces périodes de déficit hydrique dans l'année se produisent au moment où les besoins en eau sont les plus forts pour la partie humaine, animale, cultures, végétation globalement. • Le plan de mutation de l'agriculture Corrézienne prévoit le développement de productions végétales et animales diversifiantes. Les besoins en eau sont donc à prendre en compte pour satisfaire cet objectif. Pour un certain nombre d'ateliers, notamment maraichers, un étang peut suffire à fournir les besoins en eau de ce type de production. Cette approche permet d'éviter la construction d'un stockage supplémentaire. De même, l'abreuvement des animaux au champ peut se satisfaire de cette solution locale.						

La qualité des eaux issues de ces étangs est aussi à prendre en compte en fonction de leur utilisation : irrigation de cultures ou utilisation pour les animaux. Des moyens de traitements sont aussi à envisager pour obtenir une eau potable, compatible avec son utilisation.	
Résultats attendus	
- A partir de l'étude de vulnérabilité réalisée par la Chambre d'agriculture, les sous-bassins déficitaires seront identifiés. Il s'agit de travailler en deux phases : 1^{ère} phase de 2025 à 2027 : le choix de 3 sous-bassins prioritaires pour conduire cette action et roder les méthodes d'intervention et de partenariat ; 2^{ème} phase de 2028 à 2030 : déploiement de la méthode sur les autres sous-bassins versants déficitaires ; - A partir de la cartographie existante des étangs et des besoins des agriculteurs locaux, mettre en place des contrats locaux d'utilisation de la ressource en eau, renouvelables sur le long terme, entre les propriétaires volontaires et les agriculteurs utilisateurs.	
Méthode indicative de mise en œuvre de l'action	
Mettre en place des contrats locaux d'utilisation de la ressource en eau : <u>Choisir les 3 bassins versants prioritaires</u>, déficitaires, à la suite de la réalisation de l'étude de vulnérabilité ; <u>Recenser l'ensemble de ces étangs et leurs propriétaires</u> à partir des cartographies déjà réalisées et du partenariat avec le syndicat des propriétaires d'étangs ; <u>Recenser les besoins des agriculteurs</u> positionnés autour de ces étangs et de leur besoin en eau ; - Lancer des <u>réunions d'information</u> sur ces secteurs à destination des agriculteurs et des propriétaires d'étangs pour leur présenter la démarche et détecter déjà des candidats à ce travail et ces expertises ; <u>Expertiser les capacités des étangs</u>, avec des besoins d'agriculteurs voisins, à fournir tout ou partie de l'eau nécessaire à leurs activités en termes de quantité et de qualité, de saisonnalité ; <u>Expertiser le niveau de satisfaction des normes environnementales</u> pour ces étangs, l'écart s'il existe et la volonté du propriétaire de faire et financer des travaux ; <u>Expertiser</u>, pour les aspects qualité, les <u>traitements à réaliser</u> pour rendre cette eau consommable par des animaux par exemple ou utilisable pour l'irrigation de certaines cultures ; <u>Expertiser la logistique d'acheminement</u> depuis l'étang vers l'atelier de l'agriculteur ou le point d'abreuvement ; <u>Expertiser les aspects financiers</u> de la convention (prix au m3) demandés par le propriétaire ; - A partir de ces expertises, de la volonté des propriétaires d'étangs et des agriculteurs utilisateurs de la ressource, <u>conclure ce contrat</u>.	
Frein(s) potentiel(s)	Levier(s) ou facteur(s) de réussite
- Blocage par la réglementation, par les propriétaires d'étangs peu sensibles à cette nouvelle fonction - Blocage par les niveaux de traitement de l'eau pour la rendre compatible avec les usages locaux des agriculteurs, notamment pour l'abreuvement des animaux	- Nos moyens en conseillers sur le terrain et sur les antennes qui nous permettent de bien connaître nos différents territoires ; - Notre équipe cartographie, opérationnelle dans ce domaine avec ses différents contacts pour réaliser des travaux ; - Notre service environnement, habitué à traiter les questions environnementales avec ses partenaires.
Coût(s) estimé(s)	Financeur(s) potentiel(s) et contribution(s) estimative(s)
Voir le détail ci-dessous	Europe, Etat, Région, Conseil Départemental, collectivités
Indicateurs de suivi	
REALISATION Mettre en place des contrats locaux d'utilisation de la ressource en eau - Des réunions d'information sur le territoire des sous-bassins ; des flyers présentant la démarche - Différentes expertises (voir ci-dessus) ;	
RESULTAT Mettre en place des contrats locaux d'utilisation de la ressource en eau	

- o Des contrats locaux d'utilisation de la ressource en eau mis en place
 - o Coût : 40 jours par sous-bassin versant dans la 1^{ière} phase : 21 840 € * 3 sous-bassins = 65 520 €
 - o **AIDE SOLLICITEE (80) : 52 415 €**
 - o Compte tenu de la nature innovante de cette action, ces coûts sont révisables au cours de cette première phase : une 1^{ère} évaluation après le travail sur le 1^{er} sous-bassin versant ;
 - o Une deuxième phase sera ensuite conduite et chiffrée, à l'aune de l'expérience acquise sur la 1^{ère} phase.
-

A.3.2.3 - Expérimenter l'atténuation des étiages par la mobilisation de retenues d'eau présentes sur le bassin versant

A.3.2.3 – Expérimenter l’atténuation des étiages par la mobilisation de retenues d’eau présentes sur le bassin versant		Axe de travail concerné				
		Préserver et mobiliser la ressource	Éviter - Réduire	Connaître, gérer, partager		
Objectif stratégique	Optimiser la mobilisation des retenues d’eau existantes dans une logique de partage et de multi-usages					
Objectif opérationnel	Mobiliser les étangs adaptés à un objectif de multi usages					
Type d’action	Animation Communication	Études	Travaux	Aide financière	Maîtrise foncière	
Description de l’action						
Cette expérimentation consiste à étudier la faisabilité d’atténuer les étiages sur un bassin versant expérimental subissant des étiages sévères et longs voire des assecs en favorisant une gestion mutualisée des étangs présents sur ce bassin						
Maître(s) d’ouvrage – Pilote(s) de l’action			Lien avec d’autres démarches/actions			
Maître d’ouvrage : Collectivité GEMAPI Pilote : CD19			Suivi ressource en eau (CSRE : EPIDOR, OFB, DDT...), Etude vulnérabilité des exploitations agricoles, Autorisation Unique de Prélèvement (OUGC)			
Partenaire(s) / Acteur(s) à mobiliser ou Cible(s)						
Agence de l’Eau, Région, Etat, structures GEMAPI, Syndicat des étangs, Chambre d’Agriculture, OUGC, etc.						
Objectifs spécifiques pour le(s) partenaire(s) / acteur(s) concerné(s)						
• Pour les citoyens : participation à la préservation des milieux aquatiques via le partage de la ressource • Pour la collectivité : favorisation du partage de la ressource par des actions collectives • Pour le maître d’ouvrage : fédération des acteurs du territoire autour d’un projet commun						
Localisation : Secteur(s) géographique(s) couvert(s) par l’action						
Secteur Ouest du Département - bassin à définir plus précisément avec les parties prenantes						
Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1 ^{er} trimestre 2025 : Constitution d’un copil, construction d’un cahier des charges et lancement d’un marché d’étude 2 nd trimestre 2025 : Pré-diagnostic de bassins ayant comme caractéristiques de nombreux étangs et subissant des assecs récurrents et/ou des étiages prolongés et sévères. 2 nd semestre 2025 : Choix et diagnostic d’un bassin expérimental 1 ^{er} semestre 2026 : Définition d’un programme d’actions 2027-2030 2 nd semestre 2026 : Lancement des premières actions, conventionnements avec les acteurs du bassin						
Contexte ou Etat initial de la situation traitée par l’action (indicateurs d’états initiaux)						
Cours d’eau subissant des assecs récurrents et/ou des étiages prolongés et sévères, sur un bassin présentant de nombreux étangs Volumes d’eau stockés dans les étangs non utilisés						
Résultats attendus						
Diminution de la fréquence des assecs et atténuation des étiages grâce à la mobilisation collective des étangs						
Méthode indicative de mise en œuvre de l’action						
Identifier le territoire propice à l’expérimentation Mettre en place un groupe de travail avec les parties prenantes Elaborer les cahiers des charges des études préalables à l’expérimentation (identification de la fonctionnalité hydrologique des retenues et des besoins en irrigation le cas échéant)						

Frein(s) potentiel(s)	Levier(s) ou facteur(s) de réussite
Manque d'intérêt des propriétaires privés et des agriculteurs Règlementation liée aux étangs	Adhésion de l'ensemble des propriétaires d'étangs et des agriculteurs Dérogation à la réglementation
Coût(s) estimé(s)	Financier(s) potentiel(s) et contribution(s) estimative(s)
• Investissement initial : 40 000 € H.T. (étude 3 mois, 600€*60j) • Fonctionnement : 10 000€ /an (30j*300€)	Agence de l'eau, Région, Département
Indicateurs de suivi	
• Nombre d'acteurs locaux impliqués • Taux d'étangs participant à l'expérimentation par rapport au nombre d'étangs potentiellement mobilisables	

A.3.2.4 - Qualifier les réserves d'eau existantes à l'échelle des bassins versants

A.3.2.4 – Qualifier les réserves d’eau existantes à l’échelle des bassins versants		Axe de travail concerné				
		Préserver et mobiliser la ressource	Éviter - Réduire	Connaître, gérer, partager		
Objectif stratégique	Optimiser la mobilisation des retenues d’eau existantes dans une logique de partage et de multi-usages					
Objectif opérationnel	Mobiliser les étangs adaptés à un objectif de multi-usages					
Type d’action	Animation Communication	Études	Travaux	Aide financière	Maîtrise foncière	
Description de l’action						
Qualification et caractérisation des réserves existantes à l’échelle des bassins versants afin d’analyser leur capacité à répondre à différents usages						
Maître(s) d’ouvrage – Pilote(s) de l’action			Lien avec d’autres démarches/actions			
CD19			Etude vulnérabilité chambre agriculture Etude filière aquacole syndicat des étangs Recensement retenues SAFER			
Partenaire(s) / Acteur(s) à mobiliser ou Cible(s)						
Agence de l’eau, Syndicat des étangs, Chambre d’Agriculture, SDIS, structures GEMAPI, Fédération de pêche, Etat, etc.						
Objectifs spécifiques pour le(s) partenaire(s) / acteur(s) concerné(s)						
• Pour les citoyens : utilisation des ressources existantes localement pour satisfaire les besoins des usages • Pour la collectivité : mutualisation de la ressource locale existante pour sécuriser les activités des acteurs locaux • Pour le maître d’ouvrage : disposition de données nécessaires pour améliorer l’adéquation entre les besoins locaux et la ressource disponible sur le territoire						
Localisation : Secteur(s) géographique(s) couvert(s) par l’action						
Échelle départementale						
Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1 ^{er} trimestre 2025 : constitution d’un comité de suivi de l’étude (Chambre agricole, SDIS, Syndicat des étangs, etc.) pour finalisation et validation du cahier des charges						
2 ^{ème} trimestre 2025 : consultation marché public « Qualification et caractérisation des réserves d’eau à l’échelle des sous bassins »						
2 nd semestre 2025 : déroulement de l’étude						
1 ^{er} trimestre 2026 : rendu de l’étude et lancement des premières actions de mutualisation des usages						
Contexte ou État initial de la situation traitée par l’action (indicateurs d’états initiaux)						
Nombreux étangs sur le territoire corrézien, majoritairement privés, sans usage particulier						
Quelques secteurs en tension en matière de ressource en eau et notamment sur l’AEP						
Une agriculture présente sur l’ensemble du territoire dépendant de la ressource en eau (élevage et irrigation)						
Volonté d’étudier les possibilités de mutualisation des volumes stockés au bénéfice du multi-usage						
Résultats attendus						
Caractérisation et qualification des plans d’eau au regard des différents usages possibles						
Méthode indicative de mise en œuvre de l’action						
Elaboration d’un cahier des charges précisant les données nécessaires à la caractérisation (volumes disponibles, fonctionnement hydrologique, usages à proximité et besoins associés, accessibilité, etc.)						
Frein(s) potentiell(s)			Levier(s) ou facteur(s) de réussite			

Droit de propriété Difficulté d'accès Règlementation (compatibilité usages/qualité eau) Complexité pour identifier/quantifier les besoins locaux	Mobilisation de l'ensemble des acteurs Adhésion des propriétaires
Coût(s) estimé(s)	Financier(s) potentiel(s) et contribution(s) estimative(s)
Investissement : 60 000 € H.T.	Agence de l'eau, Région
Indicateurs de suivi	
Nombre d'étangs caractérisés	

A.3.3 : Optimiser les ouvrages hydroélectriques dans un objectif de développement du multi-usages

A.3.3.1 - Conventionner le partage de l'eau entre les hydro-électriciens et les autres usagers

Conventionner le partage de l'eau entre les hydroélectriciens et les autres usagers		Axe de travail concerné				
		Préserver et mobiliser la ressource	Éviter - Réduire	Connaître, gérer, partager		
Objectif stratégique	Optimiser la mobilisation des retenues d'eau existantes dans une logique de partage et de multi-usages					
Objectif opérationnel	Optimiser les ouvrages hydroélectriques dans un objectif de développement du multi-usages					
Type d'action	Animation Communication	Études	Travaux	Aide financière	Maîtrise foncière	
Description de l'action						
Contractualisation et mise en application d'une convention entre les usagers de la Vézère et EDF-Hydro pour l'organisation règlementaire, technique et financière du soutien des débits sur l'axe Vézère (départements de la Corrèze et de la Dordogne).						
Maître(s) d'ouvrage – Pilote(s) de l'action			Lien avec d'autres démarches/actions			
Gouvernance à définir			SAGE Vézère-Corrèze			
Partenaire(s) / Acteur(s) à mobiliser ou Cible(s)						
CLE du SAGE Vézère-Corrèze, DDT de la Corrèze et de la Dordogne, Agence de l'Eau Adour-Garonne Tous les usagers de l'eau sur l'axe Vézère : EDF-Hydro, collectivités en charge de la production d'eau potable, agriculteurs, irrigants, industriels, fédérations sportives, gestionnaires de plans d'eau touristiques, etc.						
Objectifs spécifiques pour le(s) partenaire(s) / acteur(s) concerné(s)						
• Pour les citoyens : – • Pour la collectivité : – • Pour le maître d'ouvrage : Sécurisation de l'alimentation en eau potable depuis les prises d'eau situées sur l'axe Vézère.						
Localisation : Secteur(s) géographique(s) couvert(s) par l'action						
Axe Vézère (des sources à la confluence avec la Dordogne)						
Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Contexte ou État initial de la situation traitée par l'action (indicateurs d'états initiaux)						
Diminution des débits moyens estivaux sur la Vézère, prolongement des étiages, augmentation des étiages sévères						
Résultats attendus						
Maintien du DOE à Montignac Sécurisation des prélèvements						
Méthode indicative de mise en œuvre de l'action						
Contractualisation de la convention entre EDF-Hydro et l'ensemble des usagers et mise en œuvre de son suivi effectif						
Frein(s) potentiel(s)		Levier(s) ou facteur(s) de réussite				
Blocages institutionnels : La CLE du SAGE Vézère-Corrèze qui a porté l'étude est toujours dans l'attente de la définition de la gouvernance (structure porteuse de la convention). Blocages financiers : Certains usagers de l'eau de la Vézère ont exprimé leur opposition à toute		Implication des Services de l'État dans la définition de la gouvernance Participation financière de tous les usagers de la Vézère et notamment des gestionnaires de plans d'eau touristiques en cas de lâchers d'eau > 5 millions de m ³				

participation financière. Les modalités de calcul du coût au m³ facturé par EDF-Hydro sont discutables (basées sur une quote-part des charges et non sur la notion de manque à gagner énergétique). Blocages réglementaires : Les services de l'État ne se sont pas prononcés concernant la proposition d'instauration de débits réservés par tronçons de cours d'eau.	Harmonisation et adaptation des objectifs de débits réservés au contexte local → pas d'application de DMB au droit de la prise d'eau de Pigeon Blanc Révision des DOE ?
Coût(s) estimé(s)	Financier(s) potentiel(s) et contribution(s) estimative(s)
Investissement initial : L'étude estime le montant du soutien des débits à verser à EDF-Hydro à environ 33k€/an en moyenne et un maximum de 90k€ (plafonné à 5 millions de m³) dans le scénario de gestion par l'aval et pour le financement de la part des « usages ». L'investissement à réaliser par EDF-Hydro n'est pas chiffré : turbine valorisant les petits débits.	Agence de l'Eau Adour-Garonne EDF-Hydro (étude de faisabilité pour la turbine) Conseil départemental de Corrèze ?
Indicateurs de suivi	
Débits réservés qui seront fixés par tronçons de cours d'eau / DOE à Montignac	

A.3.3.2 - Étudier une adaptation des débits réservés des ouvrages hydroélectriques

A.3.3.2 – Étudier une adaptation des débits réservés des ouvrages hydroélectriques			Axe de travail concerné			
			Préserver et mobiliser la ressource	Eviter - Réduire	Connaître, gérer, partager	
Objectif stratégique	Optimiser la mobilisation des retenues d’eau existantes dans une logique de partage et de multi-usages					
Objectif opérationnel	Optimiser les ouvrages hydroélectriques dans un objectif de développement du multi-usages					
Type d’action	Animation Communication	Études	Travaux	Aide financière	Maîtrise foncière	
Description de l’action						
Étude d’une évolution de certaines valeurs de débits réservés des ouvrages hydroélectriques en vue de l’optimisation de la mobilisation des retenues d’eau existantes dans une logique de partage et de multi-usage et de décarbonation de notre société.						
Maître(s) d’ouvrage – Pilote(s) de l’action			Lien avec d’autres démarches/actions			
EDF Hydro			NC			
Partenaire(s) / Acteur(s) à mobiliser ou Cible(s)						
DREAL, DDT, AEAG, CD19, FD de pêche, Comcom (GEMAPI), EPIDOR, autres hydroélectriciens						
Objectifs spécifiques pour le(s) partenaire(s) / acteur(s) concerné(s)						
• Pour la collectivité : Optimisation de l’existant en faveur de la production décarbonée, du développement du multiusage et de la préservation de la biodiversité. • Pour le maître d’ouvrage : Optimisation de son parc tout en l’intégrant dans son environnement (biodiversité et usages).						
Localisation : Secteur(s) géographique(s) couvert(s) par l’action						
Ensemble du département (excluant les ouvrages de démodulation des axes Dordogne et Vézère)						
Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Contexte ou Etat initial de la situation traitée par l’action (indicateurs d’états initiaux)						
À la suite de la dernière loi sur l’eau, la mise en œuvre de l’article L214-18 a conduit à déterminer des valeurs de débits réservés de manière arbitraire (1/10 du module, 1/20 du module ou DMB) sans tenir compte du véritable contexte territorial local et du changement climatique.						
Résultats attendus						
Le GT aurait pour ambition d’adapter les débits réservés aux enjeux locaux (fonctionnalité du milieu aquatique, usages, production hydroélectrique), de proposer des deals territoriaux gagnant pour les milieux et les usages, et pourquoi pas de proposer des fonctionnements innovants (ex : débit de sauvegarde, etc.).						
Méthode indicative de mise en œuvre de l’action						
4 réunions du GT réparties sur 2 ans : • Etat des lieux et réglementation • Partage du diagnostic et brainstorming • Construction de solutions potentielles • Finalisation d’une proposition du GT						
Frein(s) potentiel(s)			Levier(s) ou facteur(s) de réussite			
La réglementation			Objectiver les gains pour les milieux et pour la production électrique Capacité à co-construire un compromis équilibré à grande échelle			

Coût(s) estimé(s)	Financier(s) potentiel(s) et contribution(s) estimative(s)
32 k€	AEAG, CD19, Région,
Indicateurs de suivi	
• Nombre de GT organisés • Nombre de sites étudiés • Rapport de synthèse	

A.3.3.3 – Etudier la faisabilité de l'aménagement de retenues face à la sensibilité des aménagements touristiques

A.3.3.3 – Etudier la faisabilité de l’aménagement de retenues face à la sensibilité des aménagements touristiques			Axe de travail concerné			
			Préserver et mobiliser la ressource	Eviter - Réduire	Connaître, gérer, partager	
Objectif stratégique	Optimiser la mobilisation des retenues d’eau existantes dans une logique de partage et de multi-usages					
Objectif opérationnel	Optimiser les ouvrages hydroélectriques dans un objectif de développement du multi-usages					
Type d’action	Animation Communication	Études	Travaux	Aide financière	Maîtrise foncière	
Description de l’action						
Création des conditions de partage et de multi-usages à travers l’aménagement des plages et aménagements touristiques sur les retenues pour assouplir la gestion estivale et rendre disponible des volumes d’eau pour la production d’électricité, le multiusage et l’environnement. Pour ce faire, il faut établir un diagnostic de la sensibilité des aménagements touristiques aux variations de hauteur d’eau pour chaque retenue. Puis, en fonction de la vulnérabilité, étudier des adaptations des aménagements pour proposer des prestations de qualité en étant moins dépendant du niveau d’eau et donc du changement climatique.						
Maître(s) d’ouvrage – Pilote(s) de l’action			Lien avec d’autres démarches/actions			
EDF Hydro (collectivités en charge du tourisme)			NC			
Partenaire(s) / Acteur(s) à mobiliser ou Cible(s)						
CD19, Communauté de communes, communes, professionnels du tourisme, associations, Offices du tourisme						
Objectifs spécifiques pour le(s) partenaire(s) / acteur(s) concerné(s)						
• Pour les citoyens : disposition d’aménagements touristiques adaptés au changement climatique et à la transition énergétique. • Pour la collectivité : garantie de saisons touristiques disposant d’une qualité de service indépendamment de la variabilité annuelle de l’hydrologie • Pour le maître d’ouvrage : gain en souplesse de gestion, disposition d’une réserve suffisante pour assurer l’équilibre du réseau sans impacter les activités touristiques présentes sur les retenues (baignades, nautisme, pêche, etc.).						
Localisation : Secteur(s) géographique(s) couvert(s) par l’action						
Ensemble des retenues EDF du département : Viam, Treignac, Marcillac, Neuvic, Bort, Feyt, Argentat						
Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Contexte ou Etat initial de la situation traitée par l’action (indicateurs d’états initiaux)						
Le changement climatique et la transition énergétique change la donne : les aménagements touristiques historiques peuvent être très dépendant du niveau d’eau des retenues.						
Résultats attendus						
Désensibiliser les aménagements touristiques au niveau d’eau afin de garantir des prestations de qualité plus résilientes aux variations de hauteurs d’eau.						
Méthode indicative de mise en œuvre de l’action						
Réaliser un diagnostic de sensibilité par retenue Etudier des adaptations pour les sites les plus sensibles aux variations de hauteurs d’eau Mise en œuvre à partir de 2027 par les MOA identifiées						
Frein(s) potentiel(s)			Levier(s) ou facteur(s) de réussite			
Acceptation locale Peur du changement			Pédagogie sur l’évolution du contexte			

Déséquilibre gain / coût aménagement	
Coût(s) estimé(s)	Financier(s) potentiel(s) et contribution(s) estimative(s)
50 k€	CD19, OT, Communauté de communes
Indicateurs de suivi	
• Nombre de plans d'eau étudiés • Nombre de solutions proposées • Coût des investissements	

A.3.4 : Sécuriser l'Alimentation en Eau Potable

A.3.4.1 - Conserver, sécuriser et surveiller la qualité des captages abandonnés

A.3.4.1 – Conserver, sécuriser et surveiller la qualité des captages abandonnés			Axe de travail concerné				
			Préserver et mobiliser la ressource	Éviter - Réduire	Connaître, gérer, partager		
Objectif stratégique		Optimiser la mobilisation des retenues d’eau existantes dans une logique de partage et de multi-usages					
Objectif opérationnel		Sécuriser l’Alimentation en Eau Potable					
Type d’action	Animation Communication	Études	Travaux	Aide financière	Maîtrise foncière		
Description de l’action							
Conservation, protection, entretien et sécurisation des captages déconnectés encore intégrés dans le patrimoine du Service de l’Eau ; l’objectif étant de surveiller l’évolution de la qualité de l’eau et de l’environnement dans un objectif de remobilisation de ces ressources.							
Maître(s) d’ouvrage – Pilote(s) de l’action			Lien avec d’autres démarches/actions				
Agglo de Brive			NC				
Partenaire(s) / Acteur(s) à mobiliser ou Cible(s)							
Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine, le concessionnaire SUEZ							
Objectifs spécifiques pour le(s) partenaire(s) / acteur(s) concerné(s)							
• Pour les citoyens : – • Pour la collectivité : – • Pour le maître d’ouvrage : Reconquête, à long terme, des captages en vue de diversifier les ressources en eau du territoire							
Localisation : Secteur(s) géographique(s) couvert(s) par l’action							
Captages situés sur les communes de Voutezac, Allasac, Ste-Féréole et prochainement St-Solve							
Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Contexte ou Etat initial de la situation traitée par l’action (indicateurs d’états initiaux)							
Captages déconnectés soit du fait de pollutions avérées par des résidus de pesticides ou d’avis défavorables à la mise en œuvre de périmètres de protection, émis par l’hydrogéologue agréé, du fait du contexte environnemental des captages (présence de vergers ou de champs cultivés à proximité).							
Résultats attendus							
Suivi de l’évolution des pollutions dans le temps							
Méthode indicative de mise en œuvre de l’action							
Suivi effectif de la qualité de l’eau des captages concernés							
Frein(s) potentiel(s)			Levier(s) ou facteur(s) de réussite				
Blocages financiers : les analyses sont onéreuses (notamment analyse complète pesticides) Blocages réglementaires : aucun levier réglementaire pour continuer à protéger ces captages une fois déconnectés des réseaux d’alimentation en eau potable (les DUP des périmètres de protection doivent normalement être abrogés).			Attribution de subventions Maintien des DUP				

Blocages organisationnels : mobilisation de personnels du Service de l'Eau afin de réaliser ce suivi (inscrit dans une fiche de poste)	
Coût(s) estimé(s)	Financier(s) potentiel(s) et contribution(s) estimative(s)
• Investissement initial : sécurisation afin de pouvoir mettre en œuvre le suivi (à chiffrer) • Fonctionnement : mise à disposition de personnel de la Direction pour les visites de terrain, réalisation des analyses (à chiffrer)	Agence de l'Eau Adour-Garonne ? Conseil départemental de Corrèze ?
Indicateurs de suivi	
• Résultats et évolution des analyses	

A.3.4.2 - Déployer le programme d'actions RE-SOURCES

A.3.4.2 – Déployer le programme d’actions RE-SOURCES				Axe de travail concerné		
				Préserver et mobiliser la ressource	Evaluer - Réduire	Connaître, gérer, partager
Objectif stratégique	Optimiser la mobilisation des retenues d’eau existantes dans une logique de partage et de multi-usages					
Objectif opérationnel	Sécuriser l’Alimentation en Eau Potable					
Type d’action	Animation Communication	Études	Travaux	Aide financière	Maîtrise foncière	
Description de l’action						
Animation d’un programme d’actions multi partenaires pour la protection du captage prioritaire Retenue Eau Grande						
Maître(s) d’ouvrage – Pilote(s) de l’action				Lien avec d’autres démarches/actions		
Syndicat Mixte des Eaux du Maumont				NC		
Partenaire(s) / Acteur(s) à mobiliser ou Cible(s)						
DDT, Tulle Agglo, CEN NA, Chambre agriculture, Syndicat propriétaires d’étangs						
Objectifs spécifiques pour le(s) partenaire(s) / acteur(s) concerné(s)						
• Pour les citoyens : sensibilisation et adaptation de pratiques pour réduire la consommation, et comprendre les enjeux de protection de l’eau et des milieux dans le bassin d’alimentation de la retenue et de la prise d’eau potable. Et pour les agriculteurs améliorer la prise en compte de la sensibilité des milieux pour conserver un accès à l’eau en tout temps • Pour la collectivité : amélioration et préservation des zones humides, les cours d’eau, garantir le bon état écologique des masses d’eaux et leur fonctionnalité • Pour le maître d’ouvrage : sécurisation de la production en eau potable avec la retenue existante en garantissant la qualité et la quantité						
Localisation : Secteur(s) géographique(s) couvert(s) par l’action						
Bassin d’alimentation de la retenue de l’Eau Grande et la prise d’eau en aval – communes de St Mexant et Favars et les communes alimentées en eau potable à partir de la retenue.						
Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Contexte ou Etat initial de la situation traitée par l’action (indicateurs d’états initiaux)						
La retenue de l’Eau Grande située sur la commune de St Mexant alimente environ 8000 habitants du territoire couvert par le Syndicat Mixte des Eaux du Maumont. Cette ressource a été classée prioritaire pour protéger cette ressource unique pour le territoire et difficilement substituable par des interconnexions. Un diagnostic de l’aire d’alimentation a été menée en 2023 et 2024 avec en complément un diagnostic individuel des exploitations agricoles de ce bassin versant. Un programme d’actions avec les partenaires impliqués localement (Tulle Agglo, CEN-NA, chambre d’agriculture, syndicat des étangs corréziens...) est en cours de finalisation, les actions diverses sont orientées vers une gestion partagée de l’eau et une protection de la ressource en eau par tous les moyens à dispositions.						
Résultats attendus						
Préserver et pérenniser la ressource en eau potable du SMEM						
Méthode indicative de mise en œuvre de l’action						
Les actions sont basées sur l’implication de l’ensemble des partenaires et des acteurs du territoires (agriculteurs, communes, propriétaires...) avec une sensibilisation des usagers de l’eau aux actions menées						
Frein(s) potentiel(s)				Levier(s) ou facteur(s) de réussite		
Implication des agriculteurs et propriétaires d’étangs dans les propositions d’actions				Obtenir des financements incitatifs		

Difficulté à réhabiliter des assainissements non collectifs non conformes et « polluants » sans financement pour les propriétaires concernés	Volet réglementaire à appliquer pour certains étangs même de petite surface
Coût(s) estimé(s)	Financier(s) potentiel(s) et contribution(s) estimative(s)
Pour 2025 enveloppe estimative de 100 000 € HT en investissement	Agence de l'Eau, Département, Région Nouvelle Aquitaine
Indicateurs de suivi	
• Maintien de la qualité de l'eau potable et de la quantité • Sensibilisation de la population desservie et des acteurs de l'AAC pour préserver la ressource • Amélioration du fonctionnement des cours d'eau et de la gestion des étangs privés dans l'AAC • Réduction de l'impact des exploitations agricoles dans l'AAC en améliorant les moyens et les pratiques • Amélioration de l'accès à l'eau pour l'abreuvement du bétail en préservant les cours d'eau sans augmenter la pression sur le réseau AEP etc.	

A.3.4.3 - Etudier les potentialités de mobilisation des captages AEP abandonnés

A.3.4.3 – Etudier les potentialités de mobilisation des captages AEP abandonnés				Axe de travail concerné		
				Préserver et mobiliser la ressource	Éviter - Réduire	Connaître, gérer, partager
Objectif stratégique		Optimiser la mobilisation des retenues d'eau existantes dans une logique de partage et de multi-usages				
Objectif opérationnel		Sécuriser l'Alimentation en Eau Potable				
Type d'action		Animation Communication	Études	Travaux	Aide financière	Maîtrise foncière
Description de l'action						
Identifier les ressources abandonnées à des fins d'alimentation en eau potable afin de les remobiliser pour d'autres usages						
Maître(s) d'ouvrage – Pilote(s) de l'action				Lien avec d'autres démarches/actions		
Structure départementale (CD19 ?)				SDAEP Etude vulnérabilité besoins agricoles		
Partenaire(s) / Acteur(s) à mobiliser ou Cible(s)						
Partenaires : ARS, DDT, Chambre agriculture Acteurs : Collectivités, syndicats agricoles, etc.						
Objectifs spécifiques pour le(s) partenaire(s) / acteur(s) concerné(s)						
- Pour les citoyens : optimisation de l'utilisation de la ressource en eau - Pour la collectivité : passage des périodes de crises - Pour le maître d'ouvrage : limitation des besoins sur les réseaux AEP						
Localisation : Secteur(s) géographique(s) couvert(s) par l'action						
Département						
Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Contexte ou Etat initial de la situation traitée par l'action (indicateurs d'états initiaux)						
Environ 200 captages AEP abandonnés à des fins d'alimentation en eau potable sur l'ensemble du département						
Résultats attendus						
Mettre à disposition des ressources pour d'autres usages que l'AEP						
Méthode indicative de mise en œuvre de l'action						
Recensement des ouvrages anciennement utilisés pour l'AEP Identification et quantification des besoins à proximité Communication, sensibilisation sur la réorientation vers d'autres usages						
Frein(s) potentiel(s)			Lever(s) ou facteur(s) de réussite			
Accessibilité de la ressource Disponibilité quantitative Adhésion des acteurs			NC			
Coût(s) estimé(s)			Financier(s) potentiel(s) et contribution(s) estimative(s)			
60 000 €			AEAG, CD19			
Indicateurs de suivi						
- Nombre de captages recensés - Collectivités concernées - Nombre de projets identifiés						

A.3.4.4 - Interconnecter les réseaux AEP pour sécurisation sur les secteurs en tension

A.3.4.4 – Interconnecter les réseaux AEP pour sécurisation sur les secteurs en tension			Axe de travail concerné		
			Préserver et mobiliser la ressource	Éviter - Réduire	Connaître, gérer, partager
Objectif stratégique	Optimiser la mobilisation des retenues d’eau existantes dans une logique de partage et de multi-usages				
Objectif opérationnel	Sécuriser l’Alimentation en Eau Potable				
Type d’action	Animation Communication	Études	Travaux	Aide financière	Maîtrise foncière
Description de l’action					
Interconnexion et sécurisation quantitative et qualitative des structures en charge des services d’eau potable sur les zones en tension					
Maître(s) d’ouvrage – Pilote(s) de l’action			Lien avec d’autres démarches/actions		
Collectivités compétentes en eau potable (syndicats, EPCI, communes) sujettes à des tensions sur la ressource			Schéma directeur AEP Etudes de transfert de compétences		
Partenaire(s) / Acteur(s) à mobiliser ou Cible(s)					
ARS, AEAG, CD, DDT, bureaux d’études spécialisés					
Objectifs spécifiques pour le(s) partenaire(s) / acteur(s) concerné(s)					
• Pour les citoyens : – • Pour la collectivité : – • Pour le maître d’ouvrage : Sécurisation en eau potable, réduction des risques qualitatifs et quantitatifs					
Localisation : Secteur(s) géographique(s) couvert(s) par l’action					
Echelle de la Corrèze : vulnérabilité marquée sur les secteurs gérés à l’échelle communale et présentant des ressources à faibles potentielles ou des problèmes qualitatifs (secteur Haute Corrèze, CCVEM, CCV2M, CCXVD essentiellement)					
Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029 2030
Contexte ou Etat initial de la situation traitée par l’action (indicateurs d’états initiaux)					
Dans la situation actuelle, plusieurs collectivités compétentes en matière d’eau potable sur le département de la Corrèze présentent des situations de tension ou de crise sur l’eau potable notamment d’un point de vue quantitatif (prélèvement sur ressource non autorisée, non protégeable, ou dont le potentiel baisse) ou qualitatif (bactériologie, pesticides, etc.). Cela conduit à des arrêtés de prélèvement dérogatoires ou encore du citernage. Les SDAEP en cours à l’échelle du département permettent d’identifier les déficits en situation actuelle et d’anticiper les désordres futurs et de proposer des solutions qu’il faut désormais mettre en œuvre.					
Résultats attendus					
Réduction ou élimination des situations de manque d’eau ou d’eau non conforme sur le département					
Méthode indicative de mise en œuvre de l’action					
Réalisation des programmes de travaux prévus dans les schémas Rappel des bonifications des aides de l’Agence de l’Eau Envoi de courriers à la préfecture et à l’ARS pour faire respecter la législation					
Frein(s) potentiel(s)			Levier(s) ou facteur(s) de réussite		
Incertitude sur le transfert de compétences, le renouvellement de concessions			Augmentation du prix de l’eau Augmentation des cofinancements Récurrence des situations de crise sur la ressource (quantité) Préconisations des SDAEP		

Problème de bureaux d'études et maitres d'œuvre et des entreprises disponibles + manque d'ingénierie publique locale Peu de coopération entre les structures compétentes La gouvernance, les assiettes de facturation et les financements actuels sur ce genre de travaux ne permettent pas aux collectivités de mettre en œuvre les préconisations de sécurisation (complément autofinancement insuffisant)	Prescriptions réglementaires
Coût(s) estimé(s)	Financier(s) potentiel(s) et contribution(s) estimative(s)
Plus de 10 M€ - Variable en fonction des projets	AEAG – 50 à 70% en fonction du type de projet structurant si déficit avéré quantitatif et qualitatif CD19 – 10%
Indicateurs de suivi	
• Evolution du nombre de collectivités en tension • Risque de manque d'eau, citernage • Interconnexion, sobriété, volume économisé • Evolution du nombre de structures compétentes	

A.3.4.5 - Mener une stratégie d'animation foncière des aires d'alimentation de captages

A.3.4.5 - Mener une stratégie d'animation foncière des aires d'alimentation de captages			Axe de travail concerné			
			Préserver et mobiliser la ressource	Éviter - Réduire	Connaître, gérer, partager	
Objectif stratégique		Optimiser la mobilisation des retenues d'eau existantes dans une logique de partage et de multi-usages				
Objectif opérationnel		Sécuriser l'Alimentation en Eau Potable				
Type d'action	Animation Communication	Études	Travaux	Aide financière	Maîtrise foncière	
Description de l'action						
Conduite d'une stratégie d'animation foncière dans les Périmètres de Protection Rapprochés des captages d'eau potable						
Maître(s) d'ouvrage – Pilote(s) de l'action			Lien avec d'autres démarches/actions			
Communauté de communes Vézère Monédières Millesources			Préservation des Zones humides/ RZH CEN NA			
Partenaire(s) / Acteur(s) à mobiliser ou Cible(s)						
Communes/syndicat intercommunal d'alimentation en potable						
Objectifs spécifiques pour le(s) partenaire(s) / acteur(s) concerné(s)						
• Pour les citoyens : préservation de la qualité et la quantité de la ressource en eau • Pour la collectivité : préservation de la qualité et la quantité de la ressource en eau • Pour le maître d'ouvrage : information des collectivités des opportunités foncières et des dispositifs d'aides existants pour la préservation de la ressource en eau par le biais de l'acquisition (qui permet la maîtrise des pratiques)						
Localisation : Secteur(s) géographique(s) couvert(s) par l'action						
La CCV2M						
Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Contexte ou Etat initial de la situation traitée par l'action (indicateurs d'états initiaux)						
Notre territoire dispose essentiellement de ressources en eau potable sous forme de nombreux captages de sources. Les propriétaires de parcelles sur les périmètres de protection rapprochés des captages sont nombreux, les locataires également. Pour la préservation de la ressource en eau, les pratiques d'exploitation des parcelles sont cadrées par les prescriptions contenues dans les arrêtés de DUP. La communication de ces prescriptions auprès de propriétaires et fermiers est à renouveler très régulièrement par les collectivités à compétence eau potable.						
Résultats attendus						
Maîtrise foncière par les structures à compétence eau potable et mise en place de convention/plan de gestion pour la préservation de la ressource en eau						
Méthode indicative de mise en œuvre de l'action						
Le service GEMAPI assure la veille foncière sur Vigifoncier, outil de la SAFER (réception d'alertes). S'assure de la mise à disposition auprès des collectivités à compétence eau de la délimitation cadastrale des périmètres de protection rapprochés des captages d'eau potable par le biais d'un outil cartographique commun (ISIGEO). En cas d'opportunité d'acquisition, la collectivité a ainsi la visibilité de la localisation de la/des parcelle(s) dans un éventuel PPR. Communique et appuie les communes.						
Frein(s) potentiel(s)			Lever(s) ou facteur(s) de réussite			
Lenteur des démarches notariales			Echanges réguliers avec les communes, syndicats			
Coût(s) estimé(s)			Financeur(s) potentiel(s) et contribution(s) estimative(s)			

15 000-30 000 euros HT	AEAG, AELB et CD19
Indicateurs de suivi	
• Surfaces acquises	

A.3.4.6 - Sécuriser l'alimentation en eau potable du secteur Montane par le Projet Vézère

A.3.4.6 – Sécuriser l'alimentation en eau potable du secteur Montane par le Projet Vézère		Axe de travail concerné			
		Préserver et mobiliser la ressource	Eviter - Réduire	Connaître, gérer, partager	
Objectif stratégique	Optimiser la mobilisation des retenues d'eau existantes dans une logique de partage et de multi-usages				
Objectif opérationnel	Sécuriser l'Alimentation en Eau Potable				
Type d'action	Animation Communication	Études	Travaux	Aide financière	Maîtrise foncière
Description de l'action					
Sécurisation et pérennisation de l'alimentation en eau potable à l'échelle du syndicat avec l'alimentation du secteur Montane par le Projet Vézère (travaux en cours, finalisation prévue pour été 2025) Le syndicat Puy des Fourches – Vézère s'est constitué autour d'une solution mutualisée d'alimentation en eau à partir de la Vézère. Les principes sont les suivants : - Une prise d'eau sur la rivière Vézère à proximité du site des Carderies avec une station de production d'eau potable a été créée et mise en service fin 2019 • - Transfert d'eau traitée vers les collectivités suivantes : Uzerche, St Jal, St Clément (pour partie), Lagraulière, Seilhac, Naves, Tulle. - Une vente d'eau à la commune d'Espartignac a également été créée. - Une seconde tranche de travaux restante et permettant d'alimenter les communes du secteur Montane (St Priest de Gimel, St Martial de Gimel, Eyrein, Vitrac sur Montane et Corrèze pour partie) et la commune d'Egletons via une vente d'eau. Le présent projet correspond à la réalisation des travaux restant à savoir l'alimentation en eau des communes du Secteur Montane par le projet Vézère et la vente d'eau à la commune d'Egletons. À la suite d'études complémentaires, il a été convenu, dans le cadre de ce projet d'alimenter deux secteurs du Syndicat des Deux Vallées via des ventes d'eau. Les caractéristiques des travaux sont les suivantes : - Pose d'un réseau de transfert de l'eau en fonte sur 16 km entre les communes de Naves et Vitrac Sur Montane ; - Pose et renforcement de 6,5 km de réseaux de distribution ; - Déconnexion des anciennes prises d'eau, de captage, de réservoirs et d'ouvrages ; - Opérations d'interconnexion avec le Syndicat intercommunal des 2 Vallées et la commune d'Egletons ; - Création d'une station de pompage à Orliquet (Commune de Gimel) et d'un réservoir de tête d'une capacité de 2200 m3 à Puy la Buse (Commune de Vitrac).					
Maître(s) d'ouvrage – Pilote(s) de l'action			Lien avec d'autres démarches/actions		
Syndicat Puy des Fourches Vézère			Raccordement du réservoir de Puy La Buse à Egletons		
Partenaire(s) / Acteur(s) à mobiliser ou Cible(s)					
Commune d'Egletons et autres secteurs sur le territoire du syndicat des deux vallées					
Objectifs spécifiques pour le(s) partenaire(s) / acteur(s) concerné(s)					
• Pour les citoyens : pérennisation et qualité de l'eau distribuée • Pour le maître d'ouvrage : assurance d'une alimentation en eau pérenne en respectant les normes réglementaires					
Localisation : Secteur(s) géographique(s) couvert(s) par l'action					

Commune d'Egletons : via une convention vente d'eau

Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Contexte ou Etat initial de la situation traitée par l'action (indicateurs d'états initiaux)						
Face à l'impossibilité de sécuriser les diverses ressources en eau de l'ancien SIAEP de la Montane, il a été décidé de raccorder les communes de leur secteur au réseau principal de la Station de production d'eau potable des Carderies.						
Résultats attendus						
Sécuriser et Alimenter des secteurs concernés par le Projet Vézère						
Méthode indicative de mise en œuvre de l'action						
Réalisation d'études de faisabilité et MOE						
Lancement et attribution d'un marché de travaux se décomposant en deux lots : • Lot 1: Canalisations et branchements • Lot 2: Equipements et génie civil						
Frein(s) potentiel(s)			Levier(s) ou facteur(s) de réussite			
Imprévus de chantier			Bilan besoins / ressources déficitaires du Secteur Montane et de la commune d'Egletons			
Coût(s) estimé(s)			Financier(s) potentiel(s) et contribution(s) estimative(s)			
12,9 Millions €HT			AEAG, CD19, commune d'Egletons et Syndicat des Deux Vallées			
Indicateurs de suivi						
• Respect des délais de réalisation • Suivi des coûts d'investissement puis de fonctionnement • Volumes d'eau distribués et facturés						

A.3.5.1 - Déconnecter les retenues à usage d'irrigation

A.3.5.1 – Déconnecter les retenues à usage d'irrigation			Axe de travail concerné			
			Préserver et mobiliser la ressource	Éviter - Réduire	Connaître, gérer, partager	
Objectif stratégique	Optimiser la mobilisation des retenues d’eau existantes dans une logique de partage et de multi-usages					
Objectif opérationnel	Faciliter l’accès à des ressources en eau existantes pour les acteurs économiques					
Type d’action	Animation Communication	Études	Travaux	Aide financière	Maîtrise foncière	
Description de l’action						
Identifier les retenues à usage d'irrigation connectées au réseau hydrographique et proposer des programmes d'aménagement en vue de leur déconnection.						
Maître(s) d’ouvrage – Pilote(s) de l’action			Lien avec d’autres démarches/actions			
OUGC Dordogne, Chambre d’agriculture de Corrèze			OUGC Dordogne : Renouvellement de l’AUP PTGE Isle (Bassin Isle/Auvézère)			
Partenaire(s) / Acteur(s) à mobiliser ou Cible(s)						
Conseil Départemental Corrèze, DDT, Agence de l’eau Adour Garonne, ASAFAC, Syndicat des étangs, syndicat rivière						
Objectifs spécifiques pour le(s) partenaire(s) / acteur(s) concerné(s)						
• Pour l’OUGC Dordogne : réduction de la pression de prélèvement irrigation en période d’étéage par la déconnection de ces ouvrages • Pour l’agriculteur : sécurisation de l’irrigation en période d’étéage et ne plus être soumis aux restrictions de prélèvement • Pour le milieu naturel : amélioration du fonctionnement des cours d’eau (continuité écologique et transparence de la retenue vis-à-vis du milieu).						
Localisation : Secteur(s) géographique(s) couvert(s) par l’action						
Le secteur couvert est le département de la Corrèze (hormis les 5 communes faisant partie du bassin versant Loire Bretagne). Deux-sous bassins versants seront traité en priorité : Maumont-Sourdoire-Tourmente et Loyre.						
Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Contexte ou Etat initial de la situation traitée par l’action (indicateurs d’états initiaux)						
Au sein de l’OUGC Dordogne et sur le département de la Corrèze, 189 retenues sont mobilisées pour des prélèvements à usage irrigation, dont 89 retenues connectées au réseau hydrographique pour un volume de l’ordre de 1.3 Mm³. En lien avec les évolutions climatiques et les difficultés qui vont s’accroître sur le « petit chevelu » en période d’étéage, la déconnexion des plans d’eau est un levier qui permet de diminuer la pression de prélèvement sur les cours d’eau. D’ores et déjà, deux sous-bassins qui connaissent des fortes restrictions de prélèvement en période d’étéage sont identifiées pour engager cette action en priorité dès 2025 : Maumont-Sourdoire-Tourmente et Loyre						
Résultats attendus						
Amélioration de la connaissance des caractéristiques des plans d’eau (volume, remplissage, état, etc.) et constitution d’une base de données homogène sur le territoire de l’OUGC Dordogne. Permettre la déconnexion et la mise aux normes du plus grands nombres de retenues Améliorer le fonctionnement des cours d’eau						

Méthode indicative de mise en œuvre de l'action	
Les différentes étapes : - Présentation de la démarche collective aux irrigants sur les sous-bassins versants concernés - Visite de terrain et réalisation d'un diagnostic de faisabilité pour chacune des retenues identifiées avec un intérêt - Élaboration des études loi sur l'eau si nécessaire (déléguée à un bureau d'étude) - Aménagement : déconnexion du plan d'eau (dérivation cours d'eau, débit réservé...)	
Frein(s) potentiel(s)	Levier(s) ou facteur(s) de réussite] .
Capacité d'autofinancement des travaux Impossibilité technique ou financière	NC
Coût(s) estimé(s)	Financier(s) potentiel(s) et contribution(s) estimative(s)
NC	Agence de l'eau Adour Garonne Conseil départemental Corrèze
Indicateurs de suivi	
• Nombre de sous- bassins versants « traités » • Nombre de diagnostics de faisabilité réalisés • Nombre de déconnexions réalisées et volume déconnecté	

A.3.5.2 - Sécuriser l'autonomie en eau des élevages corréziens

A.3.5.2 – Sécuriser l'autonomie en eau des élevages corréziens				Axe de travail concerné		
				Préserver et mobiliser la ressource	Éviter - Réduire	Connaître, gérer, partager
Objectif stratégique	Optimiser la mobilisation des retenues d'eau existantes dans une logique de partage et de multi-usages					
Objectif opérationnel	Faciliter l'accès à des ressources en eau existantes pour les acteurs économiques					
Type d'action	Animation Communication	Études	Travaux	Aide financière	Maîtrise foncière	
Description de l'action						
Sécurisation des besoins en eau des cheptels (en bâtiment et aux champs) Sécurisation des besoins en eau des productions végétales destinées aux besoins des cheptels présents (fourrages, protéines et céréales, etc.)						
Maître(s) d'ouvrage – Pilote(s) de l'action				Lien avec d'autres démarches/actions		
Chambre d'Agriculture Corrèze						
Partenaire(s) / Acteur(s) à mobiliser ou Cible(s)						
Groupements de producteurs, Communauté de communes et Agglomérations, financeurs (Europe, Etat, Région, Conseil Départemental)						
Objectifs spécifiques pour le(s) partenaire(s) / acteur(s) concerné(s)						
• Pour les citoyens : une production de viande de qualité, basée sur les fourrages, les céréales et les protéines, produites localement et préservant ainsi au mieux les émissions de GES ; • Pour la collectivité : la mise à disposition de produits locaux pour les cantines gérées par ces collectivités ; une occupation de leur territoire de façon harmonieuse ; la présence d'une population agricole pour le maintien d'une vie locale, des services, des commerces ; une préservation des paysages pour la qualité de vie des habitants locaux et la qualité de l'accueil de touristes ; • Pour le maître d'ouvrage : une valorisation de l'expertise de ses agents ; une capitalisation des expériences de terrain pour une diffusion au plus près des agriculteurs.						
Localisation : Secteur(s) géographique(s) couvert(s) par l'action						
Le département de la Corrèze						
Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Contexte ou Etat initial de la situation traitée par l'action (indicateurs d'états initiaux)						
• La rentabilité des élevages en bovin viande est très faible : - o Augmentation du montant de capital (hors foncier) pour un même niveau d'EBE : 2007 = 7 € de capital pour 1 € d'EBE ; 2017 : 10 € de capital pour 1 € EBE ; - o Hausse du coût des intrants et augmentation de la fréquence des aléas climatiques : indice IPAMPA : 80 en janvier 2005, 105 en janvier 2020 et achat des fourrages en hausse (sécheresse ; - o L'efficacité économique baisse depuis 12 ans (-18%) : il faut dépenses plus de charges pour obtenir le même EBE ; - o La productivité sur cette même période augmente (+13%) du fait de l'investissement en matériels, en robotique ; - o Le ciseau des prix augmente (écart de prix entre ceux à la production et ceux des produits alimentaires à la consommation) : prix agricoles : indice passe de 100 en 1970 à 48 en 2016 ; prix à la consommation : indice passe de 100 en 1970 à 93 en 2016. • Le changement climatique influe aussi : - o En 2100, nous assisterons à une remontée du climat méditerranéen dans nos territoires et une extension importante du climat aquitain ;						

- En 2050, nos territoires bénéficieront d'autant de précipitations qu'aujourd'hui, mais avec un régime hydrique très différent (une période de février à août avec des déficits, plus longue qu'actuellement) ; la fréquence des périodes sèches augmente également, voire même ces périodes se succèdent.
- L'adaptation de nos systèmes de production est donc nécessaire.
- Les recommandations de l'IDELE en 2020 sont d'adapter la conduite des troupeaux à l'herbe pour limiter le recours à des intrants dont le coût augmente sans cesse. L'autonomie fourragère et protéique est donc à l'ordre du jour pour ce type d'élevages qui caractérise notre département.
- Le plan de mutation de l'agriculture départementale, élaboré par la Chambre d'agriculture et ses partenaires, prend en compte ces évolutions en validant ce domaine comme un axe stratégique pour les années à venir.

Résultats attendus

- **Sécurisation des besoins en eau des cheptels :**
 - Au champ :
 - Etudier, apporter une expertise et mettre en place des **réseaux d'abreuvement aux champs** en évitant ainsi l'abreuvement des troupeaux dans les cours d'eau, le transport d'eau au quotidien dans les parcelles (coût du matériel et de l'eau potable, libération du réseau d'eau potable pour d'autres utilisateurs dans une période d'étiage et de présence de touristes, temps de travail économisé pour d'autres tâches) ;
 - Eviter ainsi l'abreuvement des troupeaux dans les cours d'eau avec des **systèmes de mise en défend, des passages de cours d'eau sécurisés** ;
 - En bâtiment
 - Etudier, apporter une expertise et mettre en place des installations, des outils pour sécuriser la **qualité de l'eau** utilisée pour l'abreuvement des différents types de cheptels, notamment en hors sol à partir du réseau d'eau potable, de sources à disposition de l'éleveur sur son exploitation ;
 - Etudier, apporter une expertise et mettre en place les matériels de stockage et de traitement de **l'eau de récupération des toitures des bâtiments d'élevage, de stockage d'eau voisins de ceux-ci**, à destination de l'abreuvement de ses animaux, du lavage des installations d'élevage et des matériels.
- **Sécurisation des besoins en eau des productions végétales destinées aux besoins des cheptels présents (fourrages, protéines et céréales, etc.)**
 - Etudier, expertiser et mettre en place des **méthodes innovantes de semis, de traitements** : exemple les drones pour s'affranchir des conditions de passages de matériels lourds pour ces interventions et donc positionner ces interventions au mieux par rapport au régime hydrique saisonnier et aux besoins de la culture ;
 - Mettre en place des **essais, démonstrations** avec une capitalisation et une diffusion des résultats au plus grand nombre d'agriculteurs via nos médias presse et numérique :
 - Sur la thématique de **l'adaptation de la production fourragère et protéique par rapport au changement climatique** et aux besoins en eau : variétés adaptées, mélanges céréales-protéagineux adaptés, date de semis, itinéraires techniques, type de récolte (sec ou ensilage) ;
 - Sur la thématique de la **sobriété**, notamment des **productions moins gourmandes en eau** (exemple sorgho) à destination des élevages ; les techniques sans labour, la gestion des apports de matières organiques ;
 - Etudier, expertiser et mettre en place les moyens permettant de **favoriser l'infiltration de l'eau, de limiter son ruissellement**, dans les parcelles destinées à l'alimentation des cheptels (exemple : haies, alignement arbres).

Méthode indicative de mise en œuvre de l'action

La mise en œuvre de ces actions se fera de la manière suivante :

- **Sécurisation des besoins en eau des cheptels :**
 - **La détection de candidats** agriculteurs : par **l'information, la sensibilisation** au travers de nos moyens de presse et numérique, de **visites** sur le terrain de réalisations concrètes ;
 - Par des **études de faisabilité** ; la recherche de financements et la production des demandes d'aides auprès des financeurs identifiés ;

- Par des **travaux sur les parcelles concernées** : matériels et leur mise en œuvre ; conseils agents CDA19 pour la mise en œuvre ;
- Par le **compte rendu de ces travaux** pour justifier des financements auprès des financeurs ;

• **Sécurisation des besoins en eau des productions végétales destinées aux besoins des cheptels présents (fourrages, protéines et céréales, etc.)**

- Essais et démonstrations adaptation et sobriété
 - Définir un **protocole** pour ces essais et démonstrations ;
 - **Détecter des producteurs candidats** pour la mise en place d'essais, de démonstrations sur leur parcelle avec des visites à la clé et conventionner ce partenariat ;
 - **Rechercher les intrants nécessaires** à ces essais auprès des firmes et des distributeurs ;
 - Mettre en place les **essais et démonstrations** avec l'agriculteur et ses moyens notamment en matériels ;
 - **Capitaliser et diffuser** les résultats au travers de nos moyens presse et numériques et par des visites sur site ;
- Innovation dans les itinéraires techniques
 - **Inventorier les méthodes innovantes** permettant de conduire les itinéraires techniques sur ces productions tenant compte d'une meilleure adéquation de leurs besoins en eau et du changement climatique sur le plan hydrique notamment ; **les prioriser** pour mieux les tester ; **rechercher les prestataires** si nécessaire pour les mettre en œuvre et **conventionner** avec ces derniers ;
 - **Détecter des candidats** agriculteurs pour **tester ces méthodes innovantes** et conventionner avec ces derniers la mise en place de ces tests ;
 - **Mettre en place des tests** chez les agriculteurs candidats ;
 - **Capitaliser et diffuser** les résultats au travers de nos moyens presse et numériques et par des visites sur site ;
- Infiltration et ruissellement
 - **La détection de candidats** agriculteurs : par **l'information, la sensibilisation** au travers de nos moyens de presse et numérique, de **visites** sur le terrain de réalisations concrètes ;
 - Par des **études de faisabilité** ; la recherche de financements et la production des demandes d'aides auprès des financeurs identifiés ;
 - Par des **travaux sur les parcelles concernées** : matériels et leur mise en œuvre ; conseils agents de la CDA19 pour la mise en œuvre ;
 - Par le **compte rendu de ces travaux** pour justifier des financements auprès des financeurs ;

Frein(s) potentiel(s)	Levier(s) ou facteur(s) de réussite
• Financements pas assez important (% des coûts et / ou enveloppe globale) • Nombre de candidats intéressés • L'année climatique notamment pour les essais • La capacité des candidats à mettre en place des changements importants dans la conduite de leurs productions	• Nos moyens en conseillers sur le terrain et sur les antennes qui nous permettent de toucher beaucoup d'agriculteurs • Nos moyens de diffusion presse et numérique avec notre chargé en communication ; • L'intérêt des agriculteurs sur le dossier abreuvement notamment et sur les moyens de lutter sur le plus visible du changement climatique, à savoir les sécheresses pour la thématique eau ; • La demande des agriculteurs pour diminuer leur coût de production et leurs dépenses, notamment sur les intrants alimentaires, l'eau.
Coût(s) estimé(s)	Financeur(s) potentiel(s) et contribution(s) estimative(s)
Voir détail ci-dessous	Conseil Départemental, Région, Agences, Etat,
Indicateurs de suivi	
• Réalisation :	

- Abreuvement au champ et en bâtiments
 - 1 visite au moins par an d'une réalisation au champ et 1 / an en bâtiment
 - 1 témoignage numérique / an sur un projet, un chantier ou une réalisation
- Essais – démonstrations
 - 1 diffusion / an des résultats des essais et démonstrations sur le plan presse et numérique
 - Au moins 1 essai ouvert à la visite / an
- Innovation itinéraires techniques
 - 1 diffusion / an des résultats des tests réalisés sur le plan presse et numérique
 - Au moins 1 visite / an pour 1 test réalisé
- Infiltration et ruissellement
 - 1 visite tous les 2 ans d'une réalisation
 - 1 témoignage numérique / an sur un projet, un chantier ou une réalisation

• **Résultat :**

- Abreuvement au champ et en bâtiments : 15 à 20 agriculteurs / an engagés
 - 15 à 20 expertises / an et 15 à 20 agriculteurs réalisant les travaux / an
 - Enveloppe aide : 150 000 € / an (35 % des coûts)
 - Enveloppe étude – suivi mise en chantier– cpte rendu pour financeurs : aide / an : 2.5 jours * 546 €/J * 20 agriculteurs * 80% aide = 21 840 € / an au maximum d'aide
 - Enveloppe détection / conventionnement des candidats / an : 5 jours * 546 €/J * 80% aide = 2 184 € / an
- Essais – démonstrations : 4 essais / an mis en place et diffusés
 - 5 jours de travail agents CDA19 / essai sur l'ensemble des tâches : 5*546 € = 2 730 €
 - Indemnisation agriculteur (temps de travail et matériels : 500 € / essai
 - Coûts des intrants : 600 € / essai
 - Coût total / essai : 3830 € == > aide forfaitaire de 3 285 € / essai
 - Nombre d'essai / an : 1 essai / antenne / an, soit 4 essais / an == > aide /an = 3 285 € forfait * 4 essais = 13 140 € / an
- Innovation itinéraires techniques : 4 agriculteurs / an engagés dans les tests avec diffusion
 - Un coût de 5 000 € / test (intrants, convention agriculteurs, convention partenaires, travail agents CDA19)
 - 4 agriculteurs / an pour tester ces méthodes innovantes == > coût de 20 000 € / an == > aide 80% : 16 000 € /an
- Infiltration et ruissellement : 10 agriculteurs / an engagés
 - Enveloppe étude : aide / an : 2.5 J * 546 € /j * 10 agri * 80 % aide = 10 920 € / an d'aide
 - Enveloppe travaux / an : 500 mètres / projet * 10 projets / an = 5000 mètres * 20 € / mètre = 100 000 € / an d'aide